

Coupe à blanc pour un vert

CABANE À SUCRE
Arthur Raymond
 Depuis 1955
Ouvert jusqu'au 25 avril

MENU TRADITIONNEL :
 sans oublier notre fameux ragoût de boulettes,
 le tout dans une ambiance familiale et folklorique

OUVERT AU PUBLIC ET AUX GROUPES

7 JOURS SUR 7 DÉTENTEUR D'UN PERMIS D'ALCOOL
 de 11 h à 20 h www.cabanearthurraymond.com

444 chemin Avila, Piedmont, sortie 58 de l'autoroute 15 nord
 info : 450 224-2569

NORMAND LAMARCHE

Un citoyen du chemin Fournel à Sainte-Anne-des-Lacs a effectué une coupe à blanc sur ses propriétés pour y aménager un trou de golf.

Près de 6000 mètres carrés ont été rasés sur deux terrains contigus et plus d'une centaine d'arbres matures ont été abattus. De plus, un petit marais a été complètement enseveli de roches et de terre. Le pot-aux-roses a été mis à jour tout à fait par hasard, à la fin de l'automne dernier, par un membre du Club de Plein Air qui parcourait allègrement le sentier traversant jadis le boisé. Le mois dernier, le propriétaire s'est vu imposer par la Municipalité deux contraventions totalisant 10 000 \$, soit l'amende maximale de 5000 \$ par terrain pour avoir enfreint le règlement sur la coupe d'arbres.

C'est tout de même surprenant qu'aucun voisin n'ait eu connaissance de ces travaux et que personne

n'ait eu la présence d'esprit de vérifier auprès de la municipalité de la légitimité de cette opération forestière. Savez-vous qu'il existe un règlement sur la coupe d'arbres sur un terrain privé? Savez-vous que l'abatage d'un ou de plusieurs arbres sur une propriété privée est interdit à moins que l'arbre soit mort, malade, dangereux pour la sécurité de personnes ou qu'il puisse causer des dommages à la propriété. Si une coupe d'arbres est nécessaire pour la construction d'un bâtiment quelconque, d'une entrée charretière, d'un stationnement ou d'une installation septique,



l'aire aménagée doit respecter les normes prévues au règlement. Un arbre, selon la définition du règlement, doit avoir 10 cm et plus de diamètre mesuré à 1,2 mètre du sol ou 15 cm de diamètre à la hauteur de la souche. Alors, avant d'entreprendre des travaux qui nécessitent une coupe d'arbres, informez-vous d'abord auprès du Service en environnement de la Municipalité et si vous ne voulez pas être pris de court, il est fortement recommandé de s'informer et d'obtenir un permis au moins 24 heures avant le début des travaux.

Il est important de noter que le règlement amendé et adopté par le Conseil le 8 février 2010 stipule que «Toute personne physique ou morale et/ou l'exécutant des travaux qui procède à l'abatage d'un ou d'arbres et effectué en contravention d'une disposition du règlement sur un terrain de moins d'un hectare (10 000 m²) est passible d'une amende d'un montant minimal de 500 \$, à laquelle amende s'ajoute un montant de 100 \$ à 200 \$ par arbre abattu illégalement». Et c'est encore d'avantage pour les terres de plus d'un hectare. Comme vous pouvez le constater, l'environnement c'est pris au sérieux! À bon entendre, salut!



Photo: Normand Lamarche

LES COUVRE-PLANCHERS **BÉDARD** Depuis 1961

50^e ANNIVERSAIRE

À L'ACHAT D'UN TAPIS BEAULIEU OBTENEZ UN SOUS-TAPIS PEWTER

Votre Style BOUTIQUE DE REVÊTEMENTS DE SOL

Gratuit



CÉRAMIQUE TAPIS CARPETTE PRÉLART
PLANCHER FLOTTANT ET DE BOIS FRANC
 Projets sur mesure - Designer d'intérieur - Livraison - Installation

768, boul. Mgr Dubois, Saint-Jérôme 450 432-3020

R.B.O. : 1132-0397-02

Promotion sous-tapis 5 lbs jusqu'au 3 mars 2010.
 Fier partenaire de la série Jeune public

EN SCÈNE

Expression libre

En tant que résidents de notre municipalité et payeur de taxes depuis 39 ans nous prenons acte de votre volonté d'octroyer à vous et à vos acolytes une généreuse augmentation de salaire. Nous nous devons d'exprimer notre désaccord sur le fond et sur la forme de ce projet.

En effet, lors de votre cabale électorale, il y a 3 mois, jamais vous ou votre équipe n'avez mentionné l'injustice salariale que subissaient les représentants du peuple à diriger notre municipalité. Jamais vous n'avez mentionné que pour réaliser les tâches associées à votre fonction cela exigerait un effort colossal de vos petites natures et, qu'en

doublant votre salaire cela compenserait le tout.

Quant à votre volonté et comme justification de cette augmentation vous déclarez «mettre à niveau les infrastructures de notre municipalité» vous avez oublié d'ajouter «dans la capacité budgétaire de nos finances municipales»...

En allant de l'avant avec ce projet, vous démontrez non seulement le manque d'empathie envers vos concitoyens, mais vous étalez devant nous tous, les naïfs, que l'association des mots Équipe Ducharme et les mots saine gestion, en plus d'être dichotomique, est dangereuse pour les

Votre rémunération monsieur le Maire

épargnes de chaque citoyen de Sainte-Anne-des-Lacs!

Tout est limpide, monsieur le Maire, que dans le «fond» les taxes vont augmenter et que, «dans la forme», la fourberie de César et ses Romains ne nous annonce rien de bon.

Citoyens, consolez-vous, car la qualité de vie va augmenter à Sainte-Anne-des-Lacs. Pour au moins cinq personnes!

PS: Félicitations à Monique et Luce nos deux conseillères courageuses à qui nous offrons notre soutien indéfectible!
Bernard Thibault, chemin des Loriots et Gaëtan Thibault, des Chatons

Priorité du conseil de Sainte-Anne-des-Lacs pour les intérêts de ses citoyens !

Première décision : (jamais annoncée en campagne électorale) augmentation des salaires de 225 % pour l'ensemble des élus: incluant les revenus non imposables. Les nouveaux élus désirent notre bien et sûrement tous nos biens.

Deuxième décision : téléphone cellulaire pour tous les élus, payé par les citoyens. Nul doute qu'il y aura un système de contrôle des frais. Contrôle efficace comme tous les

contrôles de tous nos bons paliers de gouvernement.

Troisième décision: changement de tous les ordinateurs pour tous, bien que les autres étaient désuets. Les nouveaux le seront aussi dans six mois.

Félicitations aux nouveaux élus on voit que vous priorisez les intérêts de vos citoyens payeurs de taxes, qui se sont établis ici parce qu'il y a un minimum de commerce et pas d'industrie.

Ville fortement dortoir et non comparable aux villes des alentours avec multiples commerces de tous genres, tels les restaurants, industries, pentes de ski et autres.

Sûrement que les citoyens de Sainte-Anne-des-Lacs vous ont élus pour défaire notre paix, notre tranquillité pour lesquelles nous nous sommes établis ici.

Bravo à tous,
Yves Lehoux et Sylvie Marion